

Extrait du procès-verbal de la 0636<sup>e</sup> séance  
du **Conseil** de l'Université de Montréal, tenue  
le **12 décembre 2016**, à **14 h 30**, à la salle  
**M-425** du pavillon Roger-Gaudry

CU-0636-4.3 CHARTE DE L'UNIVERSITÉ - MODIFICATIONS  
2016-A0002-0636<sup>e</sup>-026 et 2016-A0002-0636<sup>e</sup>-027

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université :

- adopte la proposition d'amendements à la Charte de l'Université telle qu'elle figure au document **2016-A0002-0636<sup>e</sup>-026.1 amendé** déposé aux archives;
- mandate le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot** afin qu'il transmette dès maintenant le projet de loi (*Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal L.Q.1967. C.129*) à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec en vue d'une modification de la Charte de l'Université;
- mandate le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot** de prendre toutes les mesures appropriées en vue de la modification de la Charte, notamment, la publication de l'avis requis au sens des articles 36 et 37 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale pour parution dans la Gazette officielle;
- adopte la démarche proposée par le Comité de gouvernance en vue de la refonte des statuts en conformité avec la nouvelle charte, conformément au document **2016-A0002-0636<sup>e</sup>-027** déposé aux archives;
- invite l'Assemblée universitaire lors de sa séance de janvier 2017 à désigner des représentants au groupe de travail formé en vue de la refonte des statuts conformément au document **2016-A0002-0636<sup>e</sup>-027** et l'invite également à lui faire toute recommandation qu'elle jugera appropriée quant à la modification de la Charte.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot

Certifié conforme à l'original,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016